

BRUXELLES PATRIMOINES



Une publication de la Région
de Bruxelles-Capitale



DOSSIER
BRUXELLES, M'AS-TU VU?

N°006 - 007
SEPTEMBRE 2013



**NUMÉRO SPÉCIAL
JOURNÉES DU PATRIMOINE
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**



Voir et être vu

SE PROMENER À BRUXELLES AUX XVIII^E ET XIX^E SIÈCLES

CHRISTOPHE LOIR

Historien, chargé de cours, Université libre de Bruxelles

Se promener en ville, c'est-à-dire se déplacer dans l'espace urbain pour le plaisir, semble être une activité tellement anodine qu'elle paraît avoir existé de tout temps. Cependant, c'est une pratique qui n'apparaît qu'aux Temps modernes, dans le contexte de l'essor des loisirs (théâtres, concerts, clubs, cafés, cabinets de lecture, musées, etc.). La promenade ne s'est développée que progressivement dans le courant du XVII^e et surtout des XVIII^e et XIX^e siècles. Les lieux de promenade, la manière de se promener, le profil des promeneurs ont fortement évolué au cours de cette période. La promenade s'impose comme un loisir incontournable, d'abord parmi la noblesse et, progressivement, parmi la bourgeoisie, puis dans les classes populaires.

Cours-la-Reine et au jardin des Tuileries. En effet, la pratique de la promenade commence à se développer dans certaines villes européennes, dans le courant du XVII^e siècle. Se promener devient un loisir mondain très apprécié de la noblesse².

D'abord limitée à des espaces clos tels que les cours et les jardins publics, la promenade s'étendra progressivement à l'ensemble de la ville grâce à de nombreux espaces adaptés spécifiquement aux promeneurs: passages couverts et larges trottoirs, avenues et boulevards plantés, squares, parcs publics, jardin zoologique, jardin botanique. Dans la plupart des villes occidentales, ces promenades participent au remodelage de l'espace urbain et constituent un véritable réseau à l'aménagement particulièrement soigné qui relie lieux de loisirs et quartiers résidentiels élitaires.



L'on se donne à Paris, sans se parler, comme un rendez-vous public, mais fort exact, tous les soirs au Cours ou aux Tuileries pour se regarder au visage et se désapprouver les uns les autres [...] l'on s'attend au passage réciproquement dans une promenade publique; l'on y passe en revue l'un devant l'autre: carrosse, chevaux, livrées, armoiries, rien n'échappe aux yeux¹. Jean de La Bruyère fait ici référence au rituel de la promenade parisienne au

Souignons que le terme «promenade» qualifie à la fois une action (se promener) et un lieu (où l'on se promène). L'action de se promener implique un déplacement qui se distingue de la circulation ordinaire par le fait que ce n'est pas tant la destination qui importe (d'ailleurs une promenade se fait souvent en boucle), mais le déplacement lui-même. C'est une circulation récréative, un loisir, dont on peut distinguer différents types qui apparaissent progressivement: la promenade de sociabilité (une pratique sociale, voir et être

Franz Gailliard, *Un dimanche en hiver* (© coll. particulière).

vu), la promenade de santé (prendre l'air, faire de l'exercice), la promenade d'observation (observer l'environnement urbain ou naturel) et la promenade commerciale (le lèche-vitrine).

La promenade se pratique le plus fréquemment à pied, mais pas exclusivement. On peut se promener à cheval, en voiture, en bateau, etc. Il ne s'agit pas de se déplacer rapidement d'un lieu à un autre, mais de se promener à un rythme lent adapté au plaisir, à la rencontre, à l'observation, à la méditation. Ce n'est dès lors pas la fonctionnalité des espaces de promenade qui prime, mais leur qualité en termes de confort et d'esthétique. La promenade, en tant qu'action et en tant que lieu, a donc une histoire. Nous verrons successivement comment, dans le courant des XVIII^e et XIX^e siècles, un véritable réseau de pro-

La promenade en carrosse est la quintessence de la promenade mondaine ; c'est une démonstration de richesse et de distinction sociale.

menades s'est constitué à Bruxelles et comment la population bruxelloise a investi plus spécifiquement certains de ces promenoirs qui s'affirment comme des hauts-lieux de sociabilité mondaine (fig. 1).

LA TRANSFORMATION D'ESPACES ANCIENS EN PROMENADES MODERNES : COURS, PARC, BOULEVARDS

Dans le courant du XVII^e siècle, des promeneurs investissent des espaces sans qu'un aménagement spécifique n'y ait été réalisé pour servir de promenade publique ouverte à tous. Il s'agit des berges du canal de Willebroek, des jardins du palais du Coudenberg et des remparts de la seconde enceinte. Ni l'Allée Verte, ni les remparts n'ont initialement été conçus pour la promenade. Quant aux jardins du palais, leur accès reste soumis au bon vouloir du prince. Ces trois espaces vont, dans le courant du XVIII^e et au début du XIX^e siècle, donner naissance aux

trois premières promenades modernes aménagées spécifiquement pour cette fonction: le cours de l'Allée Verte (1702-1707), le parc de Bruxelles (1775-1785) et les boulevards extérieurs (1818-1840). Ainsi, les berges du canal sont transformées en cours, les jardins du palais sont réaménagés en parc public et des boulevards plantés remplacent les anciens remparts. Voyons comment ces trois promenades se développent.

Allée Verte

Dès le XVII^e siècle, des nobles prennent l'habitude de se promener en carrosse à la sortie de la ville, sur la digue orientale du canal de Willebroek, creusé au milieu du XVI^e siècle. Au début du XVIII^e siècle, ce lieu s'affirme comme le rendez-vous mondain bruxellois. Il est alors élargi et replanté de façon régulière, afin qu'il soit plus approprié à la fonction de promenoir. Le dispositif est celui, très classique dans les promenades en Europe, de l'allée rectiligne plantée, d'où sa dénomination bruxelloise d'Allée Verte. L'allée et les

deux contre-allées forment une structure tripartite qui permet, pour la première fois, de séparer les voitures et les piétons (allée centrale carrossable et contre-allées piétonnes). Quant aux plantations, elles protègent les promeneurs, du moins partiellement, contre la pluie, le vent ou le soleil.

De la porte du Rivage au pont de Laeken, soit sur plus de deux kilomètres, la rive orientale forme donc un «cours», c'est-à-dire une promenade principalement destinée aux carrosses. Le cours, ou *corso*, apparaît en Italie au XVI^e siècle puis se développe dans la plupart des villes européennes (Paris, Madrid, La Haye, Vienne, Aix-en-Provence, Saragosse, etc.). Le Cours-la-Reine, à Paris, le long de la Seine, à partir du jardin des Tuileries, s'est imposé comme un modèle du genre.

Quant au côté gauche du canal, moins carrossable, il est plutôt voué aux piétons. Voici comment l'auteur de la description de Bruxelles en 1743 présente ce qu'il qualifie de «belle promenade»:

«L'allée verte qui y est située à droite [du canal], est célèbre par le cours, qu'y forment les carrosses dans la belle saison. C'est le rendez-vous d'une nombreuse noblesse des deux sexes qui y vont prendre l'air & le plaisir de la promenade. Le côté gauche de ce Canal n'est ni moins beau ni moins fréquenté. On y trouve plusieurs grandes allées & un vaste terrain planté de beaux arbres en différentes figures, fréquenté de beaucoup de noblesse & de la bourgeoisie, il est certainement plus beau que l'autre, mais moins commode pour les Carrosses»³.

La promenade en carrosse est la quintessence de la promenade mondaine; c'est une démonstration de richesse et de distinction sociale (fig. 2). On y voit le va-et-vient des voitures qui se croisent, les promeneurs qui se saluent; le tout dans un rituel mondain témoignant des jeux d'apparence avec ses codes et ses rites. Bref, la partie orientale du canal s'impose comme la promenade de civilité, élitaires et codifiée. C'est le lieu de démonstration du luxe des voitures -les carrosses sont à la mode depuis le XVII^e siècle et les modèles se diversifient: berlins, calèches, voitures à l'anglaise, désobligeantes, phaétons, etc.-, mais aussi des attelages, des harnais, des chevaux, des parures des maîtres et de la livrée des domestiques. La description d'un voyageur en 1769-1770 nous rend parfaitement le spectacle de cette promenade bruxelloise: «De là, j'allois au Cours. C'est une promenade qu'on fait en carrosse hors de la ville du côté du canal vers les cinq heures et demie du soir en été surtout les soirs de la comédie. Tout le beau monde s'y trouve. Les carrosses se suivent l'un l'autre au pas. Quand on est éloigné à un quart de lieue de la ville, le premier tourne et tout le reste le suit. On recommence deux ou trois fois le même manège, ce qui fait un défilage perpétuel. De cette manière, on passe en revue l'un devant l'autre et l'on se salue réciproquement. Les dames y vont dans tous leurs atours et n'épargnent point le rouge pour paroître avec plus d'éclat. La promenade en elle-même est très belle. C'est une allée droite avec une chaussée au milieu. À travers les arbres on a la vue sur une colline qui offre des



Fig. 2

Allée Verte (© AVB).

paysages et des coups d'œil charmants. Au retour on voit la ville située en partie sur le penchant de la colline et en partie dans la plaine ce qui fait un très bel effet»⁴.

En 1845, le luxe est toujours aussi présent, mais les possibilités de briller ne sont plus seulement l'apanage de la noblesse. Les bourgeois rivalisent de richesses. Certains sacrifient beaucoup pour tenir équipage, d'autres font usage de voiture de location, tandis que les plus modestes vont à pied: «C'est là que tous ceux qui ont des chevaux, des équipages, la plus simple demi-fortune, vont les faire admirer, ou tout au moins exciter l'envie de ceux qui n'en ont pas. A Bruxelles, le luxe est grand sur ce point; c'est même plus qu'un luxe, c'est une passion; il y a une sorte de honte qui sort un peu du commun des martyrs, de n'avoir pas sa calèche ou pour le moins son tilbury. J'ai entendu parler

d'une maison dont les maîtres, possesseurs de six ou huit mille francs de revenus tout au plus, se nourrissent en cachette de pommes de terre, de haricots, pour pouvoir entretenir une voiture. Les élégants du second ordre font comme chez nous; ils louent des chevaux pour aller caracoler dans l'allée Verte, ou s'y font promener dans des *vigilantes*, c'est-à-dire des cabriolets ou des calèches de place. [...] Les plus modestes promeneurs, c'est-à-dire les plus nombreux, vont à pied dans la contre-allée de droite [...]»⁵.

L'implantation du chemin de fer (la station de l'Allée Verte est ouverte dès 1835), l'industrialisation du quartier qui l'accompagne, l'éloignement des quartiers aristocratiques et, par la suite, la concurrence de l'avenue Louise menant au bois de La Cambre, entraîneront progressivement la désaffection de cette prestigieuse promenade

bruxelloise dont aujourd'hui, seule la dénomination de l'artère Allée Verte rappelle encore le souvenir.

Parc de Bruxelles

Sur les hauteurs de la ville, ce sont les jardins du palais royal du Coudenberg qui, dans le courant du XVIII^e siècle, accueillent de plus de plus de promeneurs. Le mouvement de l'ouverture progressive des jardins royaux et aristocratiques qui débute en Italie au XVI^e siècle et se répand en Europe aux XVII^e et XVIII^e siècles, de Hyde Park à Londres aux Tuileries à Paris, commence à toucher Bruxelles. Mais l'accès est encore soumis à la bonne volonté du prince et ce n'est que dans le cadre des embellissements du quartier Royal (1775-1785) qu'un véritable parc public est créé. Le parc fait partie de ce vaste ensemble constitué de la place Royale, du parc et des quatre artères qui l'entourent. Contrairement à l'Allée Verte,

il s'agit d'un espace strictement piétonnier: le premier espace public du genre à Bruxelles. La promenade en carrosse le long du canal se complète donc de la promenade piétonne sur les hauteurs de la ville (fig. 3a et 3b).

Le parc occupe un espace rectangulaire - à l'origine environ 440 mètres sur 305 mètres - structuré par de larges allées rectilignes: allée axiale flanquée de deux allées biaisées formant une patte d'oie, deux allées transversales, des allées de pourtour. La régularité du parc est à l'image de l'ensemble du quartier Royal. Ce jardin régulier, avec ses longues allées rectilignes, se prête au va-et-vient des promeneurs qui souhaitent voir et être vus.

En parcourant les différentes allées, le promeneur découvre également des points de vue successifs, des échappées, des perspectives d'une longueur de près d'un demi-kilomètre, ce qui est tout à fait exceptionnel dans la ville de l'époque. Ces perspectives mettent en valeur certaines façades, telle celle du Conseil souverain de Brabant (actuel Palais de la Nation). Le promeneur



Fig. 3a
Parc de Bruxelles: A.A. Simons, *Le prince de Ligne au parc de Bruxelles, fin du XVIII^e siècle* (© MVB).



Fig. 3b
Parc de Bruxelles (M. Vanhulst © MRBC).

LE RÉGLEMENT DU PARC DE BRUXELLES EN 1780

L'ordonnance impériale du 12 mai 1780 est un règlement de police pour les promeneurs affiché au parc de Bruxelles. Il est composé de dix articles limitant l'accès de certaines personnes (mendiants, vagabonds, porteurs), celui des animaux (chevaux, bétail, bêtes de charge, chiens errants) et interdisant plusieurs comportements et pratiques en matière de circulation (à cheval, en voiture), de jeux (crosse), d'activités jugées dangereuses (faire du feu, utiliser des armes à feu, jeter des pierres), d'actions jugées « indécentes » et « incongrues », et d'activités gênant les entrées.

« Article premier. Il n'est pas permis d'entrer dans l'enclos du Parc soit à cheval ou avec des voitures quelconques, ni avec des charges sur la tête ou à dos, & on ne pourra y conduire aucune espèce de bête de charge ou bétail.

II. Les Mendiants, Gens sans aveu, ne pourront, non plus que les porte-faix & autres semblables, se placer aux portes ou embarrasser l'accès du Parc, & l'entrée leur en est absolument interdite.

III. Les Gardes du Parc veilleront également à ce que les accès n'en soient incommodés ni gênés, par des voitures, boutiques, tables ou autres embarras pareils, ni par des

colporteurs, porte-balles ou autres gens de cette espèce.

IV. Il est défendu de faire des feux au Parc, d'y tirer des fusils ou armes à feu, d'y jeter des pierres, des ordures, d'y jouer à la crosse, ou à d'autres jeux semblables, ou de s'y permettre aucun acte ou action dont l'indécence ou l'incongruité pourroit choquer le public, ou l'incommoder par de mauvaises odeurs, à peine d'une amende de dix florins, à partager moitié par moitié, entre le dénonciateur & l'exploitant.

V. On encourra l'obligation de payer le triple de la valeur de chaque arbre ou plante que l'on endommagera, & généralement de tout autre dégât ou dommage, que, de quelque manière que ce puisse être, on aura fait à ce qui dépend ou fait partie du Parc, de son enclos, de ses promenades, de ses plantis ou de ses embellissemens.

VI. Les Parens seront, à l'égard de ces deux derniers Articles, responsables pour leurs Enfants; & tous ceux qui ne pourront payer ce dont ils seront redevables du chef des mêmes Articles, seront punis au moyen d'une détention à déterminer par le Juge, suivant l'exigence du cas.

VII. Les Chiens qui s'introduiront dans le Parc, sans être à la suite de leurs Maîtres, ainsi que ceux qui n'auront aucune marque qui annonce à qui ils appartiennent, seront assommés;

& chacun sera, sur le pied de l'Article 5 responsable des dommages que feront les chiens qu'il y aura amenés, ou auxquels il aura donné sa marque.

VIII. Les Gardes & Préposés du Parc veilleront à ce que la présente Ordonnance soit observée dans toute son étendue; & ceux qui ne voudroient pas déférer aux défenses y portées, qui feront quelque opposition ou violence aux mêmes Gardes & Préposés, ou qui forceront l'entrée du Parc, soit de jour soit de nuit, seront arrêtés d'abord & punis suivant les circonstances de leur contravention, comme gens qui ont enfreint la sauvegarde de Sa Majesté.

IX. Les mêmes Gardes & Préposés du Parc pourront arrêter également ceux qui ne donneront point de satisfaction ni de caution pour les amendes & le triple du dommage exprimés aux Articles 4. & 5. ci-dessus.

X. Et feront toutes les actions à instituer du chef de la présente Ordonnance, poursuivies & décidées devant les Tribunaux qu'il appartient, aussi sommairement & avec autant d'accélération qu'il sera possible »¹.

NOTE

1. Archives de la Ville de Bruxelles, archives historiques, 509, ordonnance impériale du 12 mai 1780.

découvre également des statues représentant des personnages et des thèmes tirés de la mythologie ou de l'histoire antique, quelquefois des copies de célèbres antiques. De plus, le parc de Bruxelles est pourvu d'un mobilier particulièrement soigné dont des bancs -deux superbes vastes bancs courbes- et une toilette publique, la première à Bruxelles. Au Waux-Hall et au Théâtre du Parc, le promeneur peut se rafraîchir, se sustenter, consulter la presse, assister à des spectacles, participer à des fêtes et, en soirée, à des feux d'artifice.

Le parc offre aux femmes de la bonne société l'occasion, souvent pour la première fois, de se promener à pied dans l'espace public. À certaines heures, il devient le lieu de l'élégance et de la mode. Des accessoires adaptés à la promenade apparaissent; par exemple, des chaussures à talons peu élevés permettant une marche plus aisée. La promenade publique met en scène tout un code vestimentaire. En effet, dans cet espace piétonnier, où ni les montures ni le luxe des voitures ne permettent de se distinguer, la culture des apparences vestimentaires s'avère essentielle aux promeneurs désireux d'afficher leur statut social.

Au moment de l'aménagement du parc de Bruxelles, la promenade est encore une pratique élitaire. Le philosophe allemand, ami de Goethe, Karl Gottlob Schelle, dans son traité sur *L'Art de se promener* publié en 1802, souligne que cette activité n'est pas à la portée de tous: «Un individu commun qui n'a pas cultivé son esprit n'en ressent pas le besoin, et il aurait du mal à s'y faire. La raison en est fort simple. Pour être touché par les charmes de la promenade et en ressentir le besoin intellectuel, il est nécessaire d'avoir un certain niveau de culture, un bagage intellectuel que tout le monde ne possède pas; et, partant, il est tout à fait naturel qu'un simple journalier ne puisse ressentir le plaisir agréable d'une promenade»⁶.

Le caractère public du parc est sanctionné par un règlement publié et affiché, qui indique les interdits de ce nouvel espace public (voir encadré page 49). Les autorités tentent ainsi de

policer la promenade, d'y imposer les codes et les usages de la société mondaine pour le transformer en un espace public singulier, un environnement visuel, sonore et olfactif tout à fait particulier, à l'abri des nuisances de la ville de l'époque. Outre les règles explicites affichées dans le règlement, il y a tous les interdits implicites et les règles de bienséance -notamment le dressage du corps et le contrôle de l'expression du visage- que nombre de traités de civilité de l'époque diffusent.

Bien que le parc de Bruxelles soit un espace public, une certaine ségrégation sociale s'y opère. Les classes aisées utilisent des stratégies d'évitement, spatiales ou temporelles. Jouissant d'un vaste temps libre, elles évitent de s'y rendre le dimanche et les jours de fête, c'est-à-dire lorsque la population qui travaille peut s'octroyer quelque loisir. Elles cherchent également à s'isoler du reste des promeneurs en se réunissant dans certains espaces du parc. Ce mouvement de ségrégation, courant sous l'Ancien Régime, diminue ensuite, bien qu'il soit encore présent au milieu du XIX^e siècle, comme en atteste la description du parc de Bruxelles par Bernard de Smedt, publiée en 1847. L'auteur semble regretter que la «bonne société» doive côtoyer le reste de la population. Il mentionne certaines spécificités dans leur choix d'allées, sans que cette stratégie parvienne toutefois à éviter un certain mélange social. Il explique également les stratégies temporelles de l'aristocratie pour éviter la bourgeoisie: «Notre aristocratie ne va au Parc que le matin de bonne heure, quand les petites bourgeoises prennent leur café, où le soir, quand les mêmes petites bourgeoises se coiffent de nuit. C'est une manière de se distinguer, d'être seule, et, après tout, elle a raison»⁷.

La journée, le parc est très fréquenté, notamment par des ouvriers qui viennent y manger durant leur pause, ce qui est vivement critiqué par l'auteur: «Le jour notre promenade est envahie. Il n'y a pas jusqu'aux maçons employés au quartier Léopold, qui n'y viennent prosaïquement dévorer leur diner frugal quand sonne midi. Il y a tels jeunes gens qui ne passeraient pas alors dans le Parc

[...]. Et qu'on ne vienne pas au jour avec la liberté, ce mot sonore dont on se sert à tout bout de champ, quand on veut faire accepter une absurdité. Le Parc est libre à tout le monde... tant pis!... car il y a une foule de gens, stupides et méchants, qui n'y vont que pour se donner le plaisir de fouler les gazons, casser les jeunes arbustes, arracher les branches, ou heurter les promeneurs»⁸.

Bernard de Smedt souligne aussi que la location de chaises permet de se placer librement et d'ainsi se distinguer de ceux qui font usage des bancs publics gratuits: «Il y a quelqu'un qui sait mieux que personne vous dire l'endroit chéri de la bonne société ou lui-disant telle. C'est l'entrepreneur du louage des chaises. Les rangs de chaises vous dispensent même de toute indication verbale. Voilà la bonne société! s'écriera ce brave homme, en vous montrant un bataillon de personnes assises. En effet, il ne faudrait pas avoir dix centimes dans sa poche pour se priver de cette jouissance. Malheureusement, il y a autant de bancs dans l'allée privilégiée que dans celles qu'on délaisse, et la mauvaise société vous dira que, bois pour bois, autant vaut un banc gratis qu'une chaise qu'il faut payer. - ce raisonnement ne manque pas de logique»⁹.

Au début du XIX^e siècle, la promenade au quartier du Parc s'étend vers le nord grâce au prolongement de la rue Royale bordée de larges trottoirs. À l'est, c'est la transformation des remparts en boulevards qui offre de nouveaux espaces commodes aux promeneurs.

Boulevards extérieurs

Nous l'avons souligné, avant la création des boulevards, des promeneurs ont investi les remparts de la seconde enceinte et ce à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des remparts¹⁰. Ce phénomène se développe surtout au XVIII^e siècle. L'abbé Mann écrit, en 1785, que: «Les remparts de Bruxelles sont très-agréables, à cause du bon air & des belles vues, tant sur la ville que sur la campagne, dont on y jouit, quand on en fait le tour [...] la plus grande partie est plantée de gros arbres touffus qui donnent une agréable ombre»¹¹.



Fig. 4

Jardin et boulevard Botanique. Carte postale ancienne, début du XX^e siècle (coll. Belfius Banque-Académie royale de Belgique © ARB-MRBC).

L'aménagement des boulevards à l'emplacement des anciens remparts, durant la première moitié du XIX^e siècle utilise, comme à l'Allée Verte, le modèle de l'allée et des contre-allées avec séparation des usagers (voitures, cavaliers, piétons). Comme au parc de Bruxelles, les zones et les horaires de fréquentation des boulevards varient selon les catégories sociales. Louis Hymans et Jean-Baptiste Rousseau, dans *Le Diable à Bruxelles*, distinguent cinq phases au cours de la journée avec leurs publics différents: les servantes, ouvriers puis employés

Avant la création des boulevards, des promeneurs ont investi les remparts de la seconde enceinte et ce à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des remparts.

qui se rendent au travail (6h00-9h00); les cavaliers peu élégants (9h00-13h00); les dandies (à partir de 13h00); le beau monde (à partir de 18h00) et les amoureux, le soir. C'est surtout en soirée que les boulevards se transforment en lieu mondain où l'on se rend pour voir et être vu: «A partir de six heures du soir, les piétons sont des hommes parés et des femmes en grand uniforme. La marche des passants a quelque chose de

cérémonieux. Les conversations se ressentent d'un certain apprêt qui ferait croire à un aveugle qu'il s'est égaré dans un salon. On ne paraît pas, on se montre. On ne marche pas, on s'avance. On ne parle pas, on cause, on débite, on déclame. Ce n'est pas une promenade, c'est un défilé»¹².

Spatialement non plus, la promenade des boulevards n'est pas socialement homogène. Le tronçon septentrional est plutôt bourgeois, à l'ouest il est populaire et la partie orientale est surtout fréquentée par l'aristocratie. C'est donc à l'est que l'on retrouve le « monde élégant », comme le soulignent les auteurs du *Diable*: «On sait que le boulevard où se promène presque exclusivement le monde élégant est celui qui s'étend depuis la porte de Namur jusqu'à la porte de Louvain. C'est là que rivalisent d'orgueil et de beauté les plus frais équipages et les meilleurs chevaux, les jeunes gens les plus riches et les femmes les mieux nées. Le passant à peu de frais peut se divertir de ces joutes de coquetterie où le harnais veut effacer le harnais, la cravate éclipser la cravate et une coiffure tuer l'autre.

Si vous descendez de la porte de Louvain jusqu'à la porte de Cologne, vous trouvez le monde bourgeois. Quelquefois il a des voitures attelées de chevaux dépareillés; plus communément il marche à pied. C'est vers six heures du soir, lorsque les cavaliers aristocratiques ont disparu du boulevard du Régent, que les cavaliers bourgeois apparaissent sur le boulevard du Jardin botanique. À défaut de cette incongruité notoire, qui suffit à dénoncer leur position, ces jeunes centaures seront toujours trahis par leurs montures dont les performances amaigries ou enflées attestent aux yeux les moins exercés qu'elles viennent d'échapper à une calèche ou à un louageur. Sinon les cavaliers eux-mêmes sont parfois des pastiches passables des originaux qu'ils copient»¹³ (fig. 4).

Contrairement à l'Allée Verte et au parc de Bruxelles, les boulevards ne sont pas uniquement des espaces de promenade. Ces artères ceinturant la ville servent également à la circulation ordinaire des voitures et piétons. Une certaine tension apparaît, dès le début du XIX^e siècle, entre les impératifs de la circulation ordinaire (efficacité, rapidité, qualité des infrastructures) et les exigences d'une circulation divertissante (confort,



Fig. 6

Place des Martyrs à Bruxelles
(info@sergebrison.com).

Fig. 7 a et 7b

Square Marguerite à Bruxelles-Extensions. Vue actuelle (A. de Ville de Goyet, 2012 © MRBC) et vue ancienne (coll. Belfius Banque-Académie royale de Belgique © ARB-MRBC).



y défile». Par contraste, il souligne que, «Au Jardin Zoologique, on se promène, on trouve de l'ombrage, un air salubre, des vues charmantes, de la musique, de quoi s'asseoir et surtout de quoi regarder»¹⁶.

Entre jardins d'agrément et jardins scientifiques, ces deux espaces viennent compléter le réseau de promenades. Une autre innovation formelle vient enrichir encore les promenades bruxelloises: le square, c'est-à-dire l'invention anglaise qui consiste à aménager un jardin au centre d'une place régulière. Alors que les squares sont déjà nombreux dans le Londres

du XVIII^e siècle, à Bruxelles, les prémices de cette typologie ne remontent qu'à la première moitié du XIX^e siècle. En 1802, la plantation de tilleuls et le placement de bancs sur la place des Martyrs transforment cet espace en square à promenade sans que le terme de «place» ne soit remplacé (fig. 6). Les places aménagées dans le quartier Léopold - quartier dessiné par Tilman François Suys en 1837 - sont également plantées, mais la dénomination de square (squares Frère-Orban et de Meeûs) sera plus tardive. Ce n'est qu'au tournant des XIX^e et XX^e siècles que la typologie et la terminologie du square se diffusent vraiment

à Bruxelles et ce, avec le square du Petit-Sablon (1890), le quartier des Squares (1890) et le square du Mont des Arts (1910; disparu lors du réaménagement du Mont des Arts dans les années 1950). Le quartier des Squares, dont le projet définitif de Gédéon Bordiau est accepté en 1875 et dont les travaux dureront une quinzaine d'années, est le plus bel exemple du genre. En effet, ce quartier offre une succession de squares remarquables: le square Marguerite, le square Ambiorix, l'avenue Palmerston et le square Marie-Louise. Ces jardins offrent autant de promenades diversifiées aux riverains du quartier (fig. 7a et 7b).

LA CONQUÊTE DU CENTRE-VILLE PAR LES FLÂNEURS : TROTTOIRS ET PASSAGES COUVERTS

Au XIX^e siècle, le parcours entre la place Royale et la place de la Monnaie va s'imposer à l'intérieur de la ville, comme la promenade au cours de laquelle Bruxellois et étrangers peuvent s'adonner à une pratique très en vogue: le lèche-vitrine. Celle-ci transforme l'acte d'achat en une activité socio-culturelle liée au loisir, et en particulier à la pratique de la promenade¹⁷. Des dizaines de boutiques avec vitrines s'implantent le long de la rue Montagne de la Cour, de la rue de la Madeleine, de la rue Marché aux Herbes, de la rue des Fripiers, du quartier de la Monnaie et, même au-delà, de la rue Neuve. Auguste Villemot note qu'à Bruxelles, au milieu du XIX^e siècle, la grande distraction consiste à «monter et descendre vingt fois la rue de l'Écuyer, les galeries Saint-Hubert (fig. 8), la rue de la Madeleine (fig. 9), la rue Montagne de la Cour et la Montagne aux Herbes-Potagères»¹⁸. Dans le dernier tiers du XIX^e siècle, l'aménagement des boulevards centraux, en particulier celui du boulevard Anspach et de la place de Brouckère, élargit encore la promenade du centre-ville et l'offre de divertissements¹⁹.

À partir des années 1820, deux aménagements vont offrir confort et sécurité aux piétons pour parcourir les artères commerciales: les trottoirs et les passages couverts. Le panorama de la rue de la Madeleine, lithographié par Jobard, montre la succession des devantures commerciales devant lesquelles des trottoirs sont aménagés. Dans l'article inséré en 1823 dans *Le Journal de Bruxelles* pour annoncer la publication de cette lithographie, il est fait mention de «la curiosité des oisifs qui baguenaudent [c'est-à-dire se promènent en flânant] devant tous les magasins»²⁰.

Quant au passage couvert, il s'impose comme le temple du lèche-vitrine. Le premier passage, celui de la Monnaie, est réalisé en 1820, en même temps que le nouveau théâtre. Par sa monumentalité et ses qualités architecturales,



Fig. 8

Galerias royales Saint-Hubert à Bruxelles. Lithographie de H. Borremans d'après Canelle (© AVB).

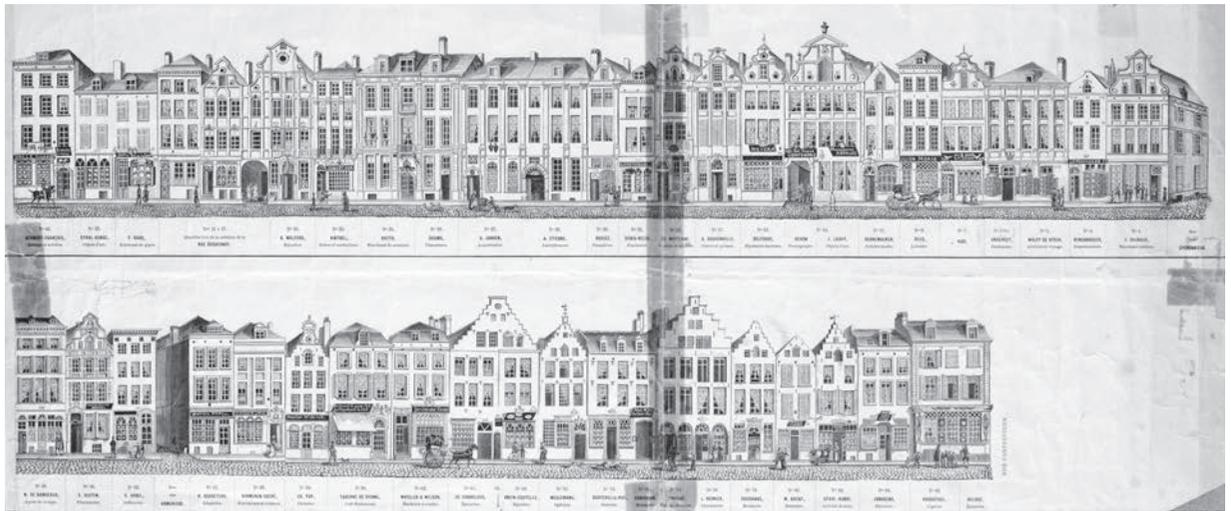


Fig. 9

Panorama de la rue de la Madeleine. Lithographie de Jean-Baptiste Jobard, 1823 (© AVB).

les Galeries royales Saint-Hubert, inaugurées en 1847, mais projetées déjà une décennie plus tôt, marquent un tournant décisif. Le promeneur pédestre est la «cible» des initiateurs du projet, comme l'exprime l'architecte des galeries lui-même, Jean-Pierre Cluysenaar: «les piétons et les promeneurs sont les clients naturels des marchands de nouveautés et de détail», «le véritable acheteur, le piéton», «la circulation abondante de piétons et de promeneurs, c'est la vie du commerce de détail»²¹. L'une des innovations des galeries est la qualité de son éclairage au gaz, ce qui offre la possibilité de prolonger la promenade après le coucher du soleil. Cluysenaar écrit: «Les galeries ne seront pas seulement un passage mais, par leur heureuse disposition, elles doivent devenir une promenade de jour et de

nuît, d'été et d'hiver»²². La promenade s'émancipe des rythmes saisonniers et des horaires du soleil.

Entre la Grand-Place, le quartier de la Monnaie, la rue Neuve et les boulevards centraux, d'autres passages couverts viendront compléter, au XIX^e siècle, l'offre de promenades commerciales au centre-ville: la Galerie Bortier (1848), la Galerie du Commerce (1872), le Passage des Postes (1875) et le Passage du Nord (1882).

L'EXTENSION DES PROMENADES VERS LA CAMPAGNE: L'AVENUE LOUISE ET LE BOIS DE LA CAMBRE

L'aménagement du bois de La Cambre par l'architecte paysagiste Edouard

Keilig et le percement de l'avenue Louise – d'une longueur de deux kilomètres et demi – qui y donne accès étendent, à partir des années 1860, le réseau des promenades bruxelloises vers la campagne. Ce parcours sera complété, dans les années 1870, par le prolongement de la rue de la Régence (offrant une liaison entre l'avenue Louise et le Tracé royal) et, au rond-point marquant le changement d'axe de l'avenue Louise, par le Jardin du Roi et les étangs d'Ixelles.

Comme le note Xavier Duquenne, c'est la fonction de promenade qui détermine la distribution de l'espace et les matériaux utilisés pour l'avenue Louise. Cette avenue, c'est-à-dire cette artère plantée, offre un confort inédit pour ses usagers. Un site propre est conçu pour chaque type de circulation avec



Fig. 10

Promenade sur l'avenue Louise
 (coll. Belfius Banque-Académie
 royale de Belgique © ARB-
 MRBC).

des matériaux spécialement adaptés²³. La première section de l'avenue, du boulevard au rond-point, se compose d'une chaussée centrale macadamisée pour attelages de luxe, flanquée de part et d'autre d'une contre-allée - l'une couverte de gravier pour les piétons, l'autre couverte de briquillons pour les cavaliers - et d'une chaussée pavée pour le charroi, bordée de trottoirs. Le second tronçon, du rond-point au bois de La Cambre, favorise plutôt la promenade piétonne avec un terre-plein central flanqué de chaque côté d'un promenoir puis d'une chaussée pavée et d'un trottoir. Le bois de La Cambre prolonge la réflexion sur les différents modes de circulation en offrant une ramification d'avenues carrossables, d'allées cavalières et de chemins et sentiers piétons. Ces parcours différenciés sillonnent ce bois au style paysager. Notons que le

caractère novateur en matière de circulation se marque également par l'introduction, en 1869 sur l'avenue Louise, du premier tramway belge (fig. 10).

La promenade sur l'avenue Louise et au bois de La Cambre (fig. 11), situé à plus de deux kilomètres de la ville, est plutôt mondaine. Elle l'est particulièrement lors du passage de la famille royale, ce dont témoigne la princesse Stéphanie, fille du roi Léopold II et de la reine Marie-Henriette: «Généralement, nos sorties en voiture nous menaient à la forêt de Soignes ou au bois de la Cambre, lieux de réunion du Bruxelles mondain [...]. Je trouvais très divertissant de parcourir l'avenue Louise, que suivait le monde élégant pour se rendre au Bois, soit en voiture, à cheval ou à pied. Aussi, quand on voyait ma mère, aucune tête ne restait couverte, chacun saluait, les



Fig. 11

Bois de La Cambre (coll.
Belfius Banque-Académie
royale de Belgique © ARB-
MRBC).

8. de SMEDT, B., *op. cit.*, p. 133-134.
9. de SMEDT, B., *op. cit.*, p. 134.
10. Voir LELARGE, A., *Bruxelles, l'émergence de la ville contemporaine: la démolition du rempart et des fortifications aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Bruxelles, CIVA, 2001.
11. Abbé MANN, *Abrégé de l'histoire ecclésiastique, civile et naturelle de la ville de Bruxelles, et de ses environs; avec la Description de ce qui s'y trouve de plus remarquable*, 2^e partie, Bruxelles, 1785, p. 217-218.
12. HYMANS, L., ROUSSEAU, J.-B., *Le Diable à Bruxelles*, tome 3, Bruxelles, 1853, Aug. Decq, p. 75.
13. HYMANS, L., ROUSSEAU, J.-B., *op. cit.*, p. 95-96.
14. [Prince Auguste d'Arenberg, comte de la Marck], *Sur les embellissemens de Bruxelles. (En Janvier 1821). Mémoire Inutile sur des objets importants, Par le Sieur Van***, Bourgeois de la ville*, Bruxelles, Imprimerie Adolphe Stapleaux, 1821, p. 5 et Antoine Barthélemy, *Des embellissemens de Bruxelles ou réponse à un écrit, intitulé: mémoire inutile sur des objets importants*, Bruxelles, M.-E. Rampelbergh, 1821, p. 11-12.
15. Voir DIAGRE-VANDERPELEN, D., *Le Jardin botanique de Bruxelles (1826-1912): reflet de la Belgique, enfant de l'Afrique*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2012.
16. HYMANS, L., *Le Jardin Zoologique de Bruxelles. Vade-Mecum du Promeneur*, Bruxelles, 1856, p. 12.
17. Voir l'article consacré à ce thème dans le présent numéro.

18. VILLEMOT, A., *La vie à Paris. Chroniques du Figaro*, Paris, Éditions Hetzel, 1858, p. 180.
19. Voir l'article consacré à ce thème dans le présent numéro.
20. *Journal de Bruxelles*, 5 octobre 1823, cité par CLAES, M.-C., *J.B.A.M Jobard (1792-1861), visionnaire de nouveaux rapports entre l'art et l'industrie, acteur privilégié des mutations de l'image en Belgique au XIX^e siècle*, thèse de doctorat présentée à l'Université catholique de Louvain, année académique 2006-2007, vol. 5, p. 293.
21. CLUYSENSAAR, J.-P., Jean-Pierre Cluysenaar, *Plans dressés par M. Cluysenaar, architecte, de deux galeries couvertes à construire à Bruxelles, entre le Marché-aux-Herbes et la Montagne aux Herbes Potagères, en vertu de la concession accordée par arrêté royal du 6 février 1839 aux sieurs A. Hauman, négociant et J.-A. Demot, banquier*, Bruxelles, Société belge de Librairie, 1840, p. 10-11.
22. CLUYSENSAAR, J.-P., *op. cit.*, p. 10-11.
23. DUQUENNE, X., *L'avenue Louise à Bruxelles*, Bruxelles, Xavier Duquenne, 2007, p. 108.
24. DUQUENNE, X., *op. cit.*, Bruxelles, Xavier Duquenne, 2007, p. 163.
25. Voir l'article consacré à ce thème dans le présent numéro.
26. DU PAYS, J.-A., *La Belgique et la Hollande*, Paris, Hachette, 1867, p. 14 (Guides Joanne - guides Diamant).

27. BILLEN, Cl., « Du projet urbanistique idéal aux réalités de terrain. Le cas exemplaire du parc de Saint-Gilles-Forest dans l'agglomération bruxelloise » dans JAUMAIN, S., LINTEAU, P.-A. (éds.), *Vivre en ville. Bruxelles et Montréal (XIX^e-XX^e siècles)*, Bruxelles-Bern, Peter Lang, p. 203-216.
28. Archives du Palais royal, Liste civile, 283, lettre de l'intendant de la Liste civile à l'avocat du roi auprès de la Cour de Cassation, 8 avril 1875, cité par BILLEN, Cl., *op.cit.*, p. 205.

Seeing and being seen: social promenading in and around Brussels

From the 18th century onwards, areas were created where residents could go for a leisurely stroll or ride. Little by little, they made up a network in and around the city, varied both in style and purpose: Allée Verte, Park of Brussels, the boulevards, botanical and zoological gardens, squares, covered passages, the avenue Louise and the Bois de La Cambre, and finally the public parks in the suburbs. Promenading in coaches, on horseback or on foot became a notable social pastime. It became a highly fashionable occupation for which progressively all classes acquired a taste. People went to these places to see and be seen.

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Marc Basyn, Stéphane Demeter,
Paula Dumont, Cecilia Paredes
et Brigitte Vander Bruggen

SECRÉTARIAT

Cindy De Brandt

RÉDACTION

Stéphane Demeter, Paula Dumont, Jean
Houssiau, Virginie Jourdain, Geneviève Lacroix,
Christophe Loir, Cecilia Paredes, Anne-Marie
Pirlot, Christophe Vachaudez, Brigitte Vander
Bruggen

TRADUCTION

Gitracom

RELECTURE

Murielle Lesecque, Martine Maillard
et le comité de rédaction

GRAPHISME

supersimple.be

IMPRESSION

Dereume Printing

REMERCIEMENTS

Philippe Charlier, Julie Coppens, Alfred de Ville
de Goyet, Alice Gerard, Jean-Luc Mousset,
Marie Theunissen

ÉDITEUR RESPONSABLE

Arlette Verkruyssen, Directeur général de
l'Administration de l'Aménagement du Territoire
et du Logement de la Région de Bruxelles-
Capitale/Direction des Monuments et des Sites,
CCN - rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles

Les articles sont publiés sous la responsabilité
de leur auteur. Tout droit de reproduction,
traduction et adaptation réservé.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

*Malgré tout le soin apporté à la recherche
des ayants droit, les éventuels bénéficiaires
n'ayant pas été contactés sont priés de se
manifester auprès de la Direction des Monuments
et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale.*

IMAGE DE COUVERTURE

Théâtre royal de la Monnaie à Bruxelles
(picture © Georgesdekinder.com).

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ARB - Académie royale de Belgique
AVB - Archives de la Ville de Bruxelles
KBR - Bibliothèque royale de Belgique
MRBAB - Musées royaux des Beaux-Arts
de Belgique
MRAH - Musées royaux d'Art et d'Histoire
MRBC - Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale - Centre de Documentation de
l'Administration du Territoire et du Logement
MVB - Musée de la Ville de Bruxelles - Maison
du Roi

ISSN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2013/6860/12

**Dit tijdschrift verschijnt ook in het Nederlands
onder de titel *Erfgoed Brussel*.**